

8 RÉGION

COLOMBIER Un problème de règlement a été découvert durant la mise à l'enquête de la salle de grimpe. Du coup, le projet est bloqué depuis une année et pourrait le rester encore longtemps.

La salle d'escalade victime d'un couac

NICOLAS HEINIGER

Nacera Larfi est dépitée. Voilà bientôt une année que le projet d'une salle d'escalade à Colombier, qu'elle a monté avec son compagnon Denis Burdet (notre édition du 17 décembre 2011), est au point mort. «*Quand on a officiellement présenté notre projet début 2012, on était les premiers en Suisse romande. Depuis une salle a ouvert en Valais et deux autres s'apprêtent à ouvrir à Lausanne et à Winterthour. Nous, on attend toujours le permis de construire.*»

«**L'Etat fait tout son possible pour débloquer cette situation.**»

PATRICIA GACOND
CHEFFE DU SERVICE DES SPORTS

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, le problème n'est pas d'ordre financier. Grâce à différents sponsors et à des emprunts bancaires, les deux passionnés d'alpinisme (Denis Burdet est guide de montagne professionnel) ont réussi à rassembler les 2,5 millions de francs nécessaires à la réalisation du projet, sans toucher la moindre subvention publique. Quant au terrain, situé à Colombier à côté de l'anneau de l'athlétisme, du skatepark et du tennis club, il avait été mis à disposition par le canton grâce à un droit de superficie de 30 ans.

Problème de règlement

Et c'est justement là que le bât blesse. Car si tout le processus administratif s'est plutôt bien déroulé jusqu'au dépôt de la demande de permis de construire, à fin juin 2013, un sérieux couac a été mis à jour durant la mise à l'enquête qui a suivi. En

effet, lors de l'examen du dossier, le Service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT) a fait remarquer que le règlement de la commune de Milvignes ne permettait pas de construire un tel bâtiment à cet endroit. Il a donc émis un préavis négatif.

La parcelle que le canton avait mise à disposition des promoteurs de la salle d'escalade est pourtant classée en zone de sports et loisirs. «*Mais selon le règlement communal de 1992, ce type de zone est fait pour construire des terrains de sports ou des stades. Les seuls bâtiments autorisés sont leurs annexes, telles que buvette ou vestiaires*», explique Frédéric Laurent, conseiller communal à Milvignes. Et ni la commune, qui avait donné au projet un préavis positif, ni le Service cantonal des sports, qui avait mis le terrain à disposition, ne s'en étaient rendu compte.

Oppositions à lever

Pour débloquer cette situation kafkaïenne, Milvignes pourrait ouvrir une procédure pour modifier la réglementation sur cette parcelle, ce qui coûterait à la commune 14 000 francs et devrait être accepté par le Conseil général. «*Ça prendrait environ six mois*», précise Frédéric Laurent. «*On pourrait le faire mais il faudrait être sûr que les promoteurs de la salle ne renoncent pas à leur projet entre-temps.*» Car il faudrait, après cela, lever une opposition déposée par l'aérodrome. Qui pourrait ensuite faire recours, ce qui retarderait encore la construction de nombreux mois.

Cheffe du Service cantonal des sports, Patricia Gacond assure que «*l'Etat fait tout son possible pour débloquer cette situation. On n'a jamais passé autant d'heures sur un projet privé.*»

Pendant ce temps, Nacera Larfi et Denis Burdet ne peuvent qu'attendre, en espérant que leurs sponsors, à bout de patience, ne décideront pas de retirer leur mise. ◉



Denis Burdet et Nacera Larfi ont officiellement présenté leur projet de salle d'escalade au début 2012. Aujourd'hui, ils ont réuni les fonds nécessaires mais attendent toujours le permis de construire. NICOLAS HEINIGER

LA TÈNE Quartier bloqué en plat principal

C'est un gros rapport sur lequel aura à se pencher, demain soir, le Conseil général de La Tène. Si la séance officielle débutera à 20h, à l'espace Perrier, une partie «*officieuse*» sera consacrée, à 19h, à la présentation du plan spécial relatif au futur quartier dit «*Derrière-le-Château*». Le promoteur de ce projet immobilier et un conseiller juridique seront présents afin d'aborder les enjeux urbanistiques et économiques dudit projet. Celui-ci est bloqué depuis environ cinq ans en raison de l'existence d'un gazoduc dans le secteur. Celui-ci doit le fait de poser problème – quand bien même il existe depuis longtemps – à un changement de législation sur le plan fédéral. A l'issue de cette présentation, le Conseil communal soumettra une nouvelle fois à l'approbation des élus un rapport relatif à l'adoption du plan spécial en question.

Autre point figurant à l'ordre du jour, l'adhésion au syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers risque de soulever quelques discussions. Comme ils l'ont fait savoir à l'occasion de la dernière séance du Conseil général de Saint-Blaise, les pompiers volontaires sont attachés à leur centre du Bas-Lac. L'exécutif laténien demandera également au Conseil général l'autorisation de créer deux postes de travail à 100%, soit l'un d'employé de commerce pour le service technique et l'autre d'aide agent d'exploitation pour le camping et la conciergerie des bâtiments communaux. Enfin, il fera part de sa réponse à la motion PLR-PS relative au projet d'écoquartier social Agora et de la situation de la société anonyme SanaForum Holding SA. ◉ **FLV**

BÔLE Des élèves courent pour le Mali

Les élèves de Bôle courent aujourd'hui dès 17h15 pour les enfants du Mali. Sept classes des degrés 1 à 7 Harmos participeront à cette action menée en partenariat avec l'association Mail-Mali. Après avoir recherché des parrains pour les soutenir dans leur démarche, les écoliers s'élanceront dans la cour du collège pour récolter des fonds. Chaque tour supplémentaire réalisé par les élèves permettra de remplir la cagnotte. La somme ainsi collectée servira à l'achat de mil pour compléter le stock de la banque de céréales située près de Gao. Le premier Malithon a été conduit dans les collèges de l'École secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN) en 1996. Les fonds récoltés à cette occasion ont été utilisés dans la construction d'une école. Depuis 1996, d'autres courses parrainées ont été effectuées dans les écoles du canton et différents projets ont été menés par l'association Mail-Mali, en lien avec l'école. Les spectateurs sont attendus pour venir encourager les jeunes sportifs et visiter une exposition aux couleurs de l'Afrique. ◉ **FLV - COMM**

MOBILITÉ Encaisser, s'étendre, intégrer: leitmotiv du service de location de vélos neuchâtelois. Neuchâtelroule se renouvelle après un été délicat

Le service de location de vélos neuchâtelois a pour objectif de s'étendre malgré une saison estivale difficile. Nouvelle station, nouveaux vélos, Neuchâtelroule fait peau neuve. Bien que les chiffres définitifs ne soient pas encore connus, les prévisions des résultats pour l'année écoulée sont d'ores et déjà pessimistes. Le soleil, grand absent de cet été, reste la principale cause d'«*un bilan un peu plus négatif que l'année passée*», indique Laurianne Altwegg, coordinatrice de Neuchâtelroule.

Toutefois, par le biais de ses sponsors, le service de mobilité douce neuchâtelois peut désormais disposer de six vélos électriques. De plus, dès octo-

bre, une station de technologie Velospot supplémentaire située sur le site de Microcity et équipée de 16 vélos verra le jour. Les services complémentaires de la station du port (location de remorques, casques, vélos électriques et vélos pour enfant) sont suspendus dans l'entre-saison, du 25 septembre au début du mois d'avril. La location de vélos en libre-service sera, quant à elle, assurée toute l'année.

Un service au profit de l'action sociale

«*Neuchâtelroule est un projet social. Nous travaillons notamment avec des requérants d'asile et des personnes au bénéfice de l'aide sociale*», rappelle Lauri-



La station de Pourtalès, une des sept stations velospot. DAVID MARCHON

anne Altwegg. Des tâches telles que la vente et l'accueil à la clientèle sont enseignées lors d'une formation dans le cadre

d'un programme d'utilité publique. Le but est de réduire la stigmatisation sociale dont ces personnes sont parfois victi-

mes, en promouvant l'échange avec notamment les quelque 500 utilisateurs abonnés au service de location.

Des perturbations dues à la Fête des vendanges

Durant la Fête des vendanges, Neuchâtelroule fonctionnera en service réduit. Dès aujourd'hui, la station de l'Hôtel de ville sera fermée et demain, ce sont les stations Fun'ambule, Place Pury et station du Port qui lui emboîteront le pas. Restent en fonction les stations P+R piscines et Pourtalès avec un nombre restreint de vélos disponibles. Le retour à la normale aura lieu le mardi 30 septembre dans la journée. ◉ **DMA**